



COMPTE - RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 9

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8

Le 20 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 13 septembre 2018

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, LELONG Annabelle, VERITÉ Claire, FRESNEDA Virginie, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry, STROUPPE André

Absents excusés : REGINAUD Benoît

Secrétaire de séance : BOUQUET Christian

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2018

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Autorisation donnée à Châteauroux Métropole pour la vente des certificats d'économie d'énergie
- 2- Marché lotissement « chemin des Vergers » lot 1
- 3- Projet réhabilitation 9 rue St Roch
- 4- Projet d'aménagement de la salle des fêtes
- 5- Questions diverses

47- AUTORISATION DONNEE A CHÂTEAUX METROPOLE POUR LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Plusieurs communes membres (Ardentes, Arthon, Châteauroux, Coings, Déols, Diors, Etretchet, Jeu-lès-Bois, Luant, Le Poinçonnet, Saint-Maur) ont confié à Châteauroux Métropole le soin de déposer, en leur nom, au Programme National des Certificats d'Economie d'Énergie

(PNCEE), des demandes d'attribution de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) associées à la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine.

Le fait de déposer ensemble les demandes d'attribution permet de dépasser les seuils minimum d'instruction des demandes de CEE.

Les premières ont été déposées en juillet 2018.

Les CEE attribués sont quantifiés en « kilowatt.heure cumac », une unité de compte permettant de chiffrer les économies d'énergie escomptées sur la durée de vie des équipements.

Les CEE attribués sont inscrits par le PNCEE au compte de Châteauroux Métropole ouvert au Registre National des CEE, puisque Châteauroux Métropole intervient comme regroupueur des demandes des communes membres.

Dans un deuxième temps, Châteauroux Métropole doit vendre les CEE attribués. Pour ce faire, elle a signé une convention avec la société « obligée » Economie d'Energie (EdE) qui fixe les conditions de vente et le prix.

Pour ce faire, chaque commune concernée doit autoriser Châteauroux Métropole à vendre les CEE obtenus, aux conditions offertes par la convention avec EdE et à percevoir le produit de la vente sur son compte bancaire, dans l'attente de la réaffectation à la commune concernée.

Considérant les modalités de dépôt des demandes de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), au Programme National des CEE, en regroupement entre les communes et Châteauroux Métropole,

Considérant l'inscription des CEE au compte détenu par Châteauroux Métropole au Registre National des CEE,

Considérant l'intérêt, pour la commune considérée, de revendre les CEE attribués, aux conditions et au prix convenus à la convention de partenariat liant Châteauroux Métropole et la société Economie d'Energie (EdE),

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Châteauroux Métropole à vendre lesdits CEE aux conditions offertes à Châteauroux Métropole par la société EdE et à percevoir le produit de cette vente sur le budget principal de Châteauroux Métropole, dans l'attente de la réaffectation ultérieure des montants correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Châteauroux Métropole à vendre lesdits CEE aux conditions précitées.

48 – MARCHE LOTISSEMENT « CHEMIN DES VERGERS » LOT 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 septembre dernier où il avait été décidé de renvoyer des courriers aux trois entreprises pour le lot 1 VRD et espaces verts afin de mettre en place une négociation sur les offres remises.

Deux entreprises ont répondu et après analyse par le cabinet NEUILLY, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre remise par l'entreprise SETEC pour un montant de 230 000.00 € HT soit 276 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient l'entreprise SETEC pour le lot 1 et autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant

49 – PROJET REHABILITATION 9 RUE ST ROCH

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans réalisés par Monsieur NEROLI architecte pour la réhabilitation du logement 9 rue Saint Roch.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'entreprendre les travaux de réhabilitation et de retenir Monsieur NEROLI architecte, 38 place Voltaire à CHÂTEAUROUX.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

50 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans réalisés par Monsieur NEROLI architecte pour l'aménagement de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier le contrat de maîtrise d'œuvre à Monsieur NEROLI architecte 38 place Voltaire à CHÂTEAUROUX et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Informations diverses :

- Monsieur Pierre VERRET donne compte rendu de la réunion sur le projet de méthanisation à JEU-LES-BOIS
- Monsieur André STROUPPE donne compte rendu de la réunion du Syndicat de la Bouzanne

Le secrétaire de Séance,
Christian BOUQUET

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,